



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 juillet 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 6 a) de l'ordre du jour

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Mexique : projet de résolution

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008, et toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social¹,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Rappelant en outre le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement³ et insistant sur la nécessité d'y donner suite et d'en examiner la mise en œuvre dans les meilleurs délais,

¹ Assemblée générale : résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007, 63/208 du 19 décembre 2008 et 63/239 du 24 décembre 2008; Conseil économique et social : résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007 et 2008/14 du 24 juillet 2008.

² Voir résolution 60/1.

³ Résolution 63/303, annexe.



Prenant note avec satisfaction du résumé établi par le Président de l'Assemblée générale à propos du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 23 et 24 mars 2010,

Prenant aussi note avec satisfaction du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social à propos de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton-Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York les 18 et 19 mars 2010⁴,

Prenant note des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁵, et sur les sources innovantes de financement du développement⁶,

Réaffirmant le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁷ dans sa totalité, réitérant l'ensemble de ses termes et son approche globale, rappelant la volonté des États d'agir concrètement pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et s'engageant de nouveau à rester pleinement impliqué, sur les plans national, régional et international, dans le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey avec l'efficacité voulue,

Réaffirmant également que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies de développement nationales dans la réalisation du développement durable, et conscient que les efforts fournis par les pays devraient être complétés par des politiques, mesures et activités mondiales d'accompagnement tendant à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement sans méconnaître la situation de chaque pays ni les prérogatives, les stratégies et la souveraineté nationale,

Profondément préoccupé par les graves conséquences de la crise financière et économique mondiale sur le développement et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, mais notant qu'un certain nombre de pays en développement sont parvenus à atténuer l'impact de la crise sur les couches vulnérables de leur population du fait d'une situation économique relativement bonne avant la crise,

1. *Réaffirme* qu'il importe de rester pleinement engagé, aux niveaux national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ainsi qu'il est réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁸, et de poursuivre inlassablement les efforts pour établir des liens entre toutes les parties prenantes dans le cadre du processus global de financement du développement;

⁴ A/65/81-E/2010/83.

⁵ E/2010/11.

⁶ A/64/189 et Corr. 1.

⁷ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁸ Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

2. *Réaffirme également* le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en tant que coordonnateur pour le suivi de la question du financement du développement et la nécessité de poursuivre ce rôle afin d'assurer la continuité et le dynamisme du processus, et souligne de nouveau que toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, doivent participer davantage au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et à Doha;

3. *Se félicite* du processus de consultation au sein du Conseil économique et social et entre le Président et les membres du Bureau du Conseil et les directions des institutions de Bretton-Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, ainsi que des réunions de membres du Bureau avec des membres des conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à propos de l'ordre du jour et de la structure des réunions spéciales de haut niveau;

4. *Se félicite également* des modifications apportées à la structure et au positionnement dans le temps des réunions spéciales de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

5. *Souligne* qu'il convient d'améliorer à tous les niveaux la coordination et le partenariat avec les institutions de Bretton-Woods afin d'accroître la cohérence des politiques et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, se félicite de la participation du Président du Conseil économique et social aux travaux du Comité du développement lors des réunions que les institutions de Bretton-Woods ont tenues au printemps 2010, et encourage à faire de cette participation une pratique courante;

6. *Se félicite* des discussions de fond qui ont eu lieu au cours de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil organisée au printemps, qui ont permis de traiter les différents chapitres du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha dans tous leurs éléments, selon une approche globale et dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires pour aider à la réalisation des objectifs de développement décidés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et souligne que ces discussions font partie intégrante du processus de suivi de la question du financement du développement et constituent une contribution propre à alimenter les prochaines phases de ce processus, à savoir notamment la session de fond annuelle du Conseil ainsi que les délibérations de la Deuxième Commission et les dialogues biennaux de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement;

7. *Considère* que la mobilisation de ressources internes et internationales, s'accompagnant d'une gestion publique et d'une réglementation financière améliorées et soucieuses d'égalité entre les sexes, et la création d'environnements internes et internationaux favorables sont les principaux moteurs du développement, et que la bonne gouvernance, la transparence, de bonnes politiques macroéconomiques, des systèmes budgétaires et douaniers efficaces, des mécanismes viables de gestion de la dette et une coopération internationale renforcée en matière fiscale sont des conditions nécessaires de cette mobilisation des ressources;

8. *Encouragé* par le constat que certains pays donateurs ont atteint ou dépassé les objectifs en matière d'aide publique au développement inscrits dans le Consensus de Monterrey, *exprime sa préoccupation* devant les déficits des courants d'aide publique au développement et exhorte les pays donateurs à honorer leurs engagements à cet égard, en soulignant que les courants d'aide en direction des pays en développement devraient être plus efficaces, durables, prévisibles, bonifiés et exempts de conditionnalités, s'agissant en particulier des courants d'aide aux pays les plus vulnérables et les moins avancés, et à soutenir comme il convient les efforts axés sur la solution des difficultés de développement spécifiques aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire;

9. *Estime* que diverses sources de financement novatrices volontaires offrent la possibilité de compléter les sources traditionnelles et souligne que ces fonds devraient être décaissés conformément aux priorités des pays en développement, sans leur imposer un fardeau indu;

10. *Appelle* à redoubler d'efforts en vue de trouver rapidement une issue globale et équilibrée au cycle de négociations commerciales de Doha et estime qu'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, associé à un changement d'échelle de l'aide au commerce, est essentiel pour permettre aux pays en développement de bénéficier des avantages de l'accès au marché et contribuerait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

11. *Note* que la crise financière et économique a créé des possibilités de renforcement de la volonté de coordonner les efforts visant à remédier aux carences de l'architecture financière mondiale, notamment pour trouver une réponse efficace aux déséquilibres économiques et au déficit de réglementation à l'échelle mondiale ainsi qu'à l'asymétrie qui caractérise l'aptitude des pays développés et des pays en développement à recueillir les fruits économiques de la mondialisation;

12. *Prend acte* des efforts visant à réformer l'architecture financière internationale et souligne que ces efforts devraient être coordonnés au plan international et axés sur l'insertion complète des pays en développement et des pays en transition dans les processus internationaux de prise des décisions et de définition des normes économiques;

13. *Note* qu'il faut maximiser la capacité des mécanismes régionaux existants de compléter le système financier international, notamment en apportant des moyens financiers aux pays en développement, au commerce et à la coopération Sud-Sud;

14. *Estime* que la mise en œuvre des engagements mondiaux inscrits dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement est une nécessité urgente pour aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et, à cet égard, souligne que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui doit se tenir en septembre 2010 fournira une occasion unique de définir les mesures concrètes nécessaires pour atteindre lesdits objectifs;

15. *Appelle* à faire en sorte que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale prévue pour septembre 2010 soit couronnée de succès et donne lieu à des décisions ambitieuses, et réaffirme que la mobilisation des ressources financières pour le développement, aux niveaux tant interne qu'international, selon une

approche intégrale et globale, et l'utilisation efficace de ces ressources sont d'une importance capitale pour le partenariat mondial au service du développement durable, s'agissant en particulier de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

16. *Demande de nouveau* aux États Membres et aux autres donateurs potentiels d'envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour le financement du développement, de façon à faciliter la mise en place du processus intergouvernemental renforcé et plus efficace nécessaire pour mener à bien le suivi de la question du financement du développement;

17. *Souligne* que les modalités du processus de suivi de la question du financement du développement devraient être examinées, selon qu'il conviendra, dans un délai à déterminer par l'Assemblée générale.
